



TARIFS 2025

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DES FORMALITES

	OFFRE	TARIF HT	TARIF TTC	
EI & MICRO	<i>Mes formalités clé en main</i>			
	Immatriculation	79 €	94,80 €	
	Modification	46 €	55,20 €	
	Radiation	46 €	55,20 €	
SOCIETES	<i>Mes formalités clé en main</i>			
	Immatriculation	113 €	135,60 €	
	Modification	96 €	115,20 €	
	Radiation	96 €	115,20 €	
MANDATAIRES	<i>Accompagnement formalités</i>			
	Sociétés	Immatriculation	113 €	135,60 €
		Modification	96 €	115,20 €
		Radiation	96 €	115,20 €
	EI & Micro	Immatriculation	79 €	94,80 €
		Modification	46 €	55,20 €
		Radiation	46 €	55,20 €
	<i>Abonnement formalités mandataires</i>			
	Forfait mensuel		70 € / mois	84 € / mois
	<i>Abonnement : tarif par dossier -15% sur les tarifs « Accompagnement formalités »</i>			
	Sociétés	Immatriculation	96,05 €	115,26 €
		Modification	81,60 €	97,92 €
		Radiation	81,60 €	97,92 €
	EI & Micro	Immatriculation	67,15 €	80,58 €
		Modification	39,10 €	46,92 €
		Radiation	39,10 €	46,92 €
PRESTATIONS DIVERSES				
EI, MICRO & SOCIETES	<i>Mon coach formalités (atelier collectif)</i>			
		54 €	64,80 €	
	<i>Pass CMA Liberté (abonnement)</i>			
		19,90€/mois	23,88€/mois	
MANDATAIRES et EI, MICRO & SOCIETES	<i>Accompagnement ACRE</i>			
		20€	24€	



TARIFS 2025

REDEVANCES LEGALES* DUES A LA CMA POUR LES FORMALITES D'ENTREPRISES RELEVANT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

	TARIF TTC	
EI Artisanale	Immatriculation	45€
	Modifications	40€
SOCIETES Et EI Artisanales-commerciales	TARIF TTC	
	Immatriculation	15€
	Modifications	13,33€
EIRL	TARIF TTC	
	Tout dépôt d'actes non concomitants à une demande d'immatriculation ou d'inscription modificative	6,50€
	Tout dépôt modificatif de déclarations d'affectation du patrimoine effectuées en application de l'article L. 526-7 du code de commerce par des personnes déjà immatriculées	40€
	Tout dépôt modificatif de déclarations d'affectation du patrimoine effectuées en application de l'article L. 526-7 du code de commerce par des personnes déjà immatriculées et qui sont également immatriculées ou en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés	13,33€
	Toute inscription modificative portant sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R. 526-3 du code de commerce	21€
	Toute inscription modificative portant sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R. 526-3 du code de commerce pour les personnes physiques ou morales qui sont immatriculées ou en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés	7€
PRESTATIONS DIVERSES toutes entreprises	TARIF TTC	
	Déclaration pour la délivrance d'une carte permettant l'exercice d'une activité ambulante	30€
	Demande d'attestation de comparabilité par la CMA à Enic-Naric	90€

* Décret n° 2022-1015 du 19 juillet 2022 relatif aux droits dus au titre du Registre national des entreprises et portant adaptation d'autres registres d'entreprises.

Le montant des droits acquittés est affecté à la chambre de métiers et de l'artisanat de région compétente et recouvré par l'organisme unique mentionné à l'article L. 123-33 dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.
Sont dispensés du paiement de ces droits les personnes physiques qui bénéficient du régime prévu à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale ainsi que les personnes morales dont le dirigeant bénéficie de ce régime.

A noter: le montant des droits légaux*, (* tarifs réglementés des greffiers des tribunaux) payé par la CMA lors de la réalisation des formalités sur le guichet unique, sera facturé à posteriori en sus du montant facturé dans le cadre de notre accompagnement.



BUDGET 2025 REDEVANCES



Clients extérieurs

SALLES	Tarifs par jour	Tarifs journée supplémentaire	Tarif par jour	Tarif par jour	Tarif par jour	Tarif par jour
			3 à 15 j	16 à 30 j	31 à 45 j	plus de 45 j
			loués la même année			
Espace Conférences	3 500 €	-	-	-	-	-
	1/2 journée 2 000 €	-	-	-	-	-
Amphithéâtre	830 €	-	-	-	-	-
	1/2 journée 630 €	-	-	-	-	-
Salle E. SCHWARTZ	700 €	350 €	-	-	-	-
	1/2 journée 510 €	-	-	-	-	-
Petite salle de réunion (capacité - 20 personnes)	250 €	150 €	(-10 %) 225 €	(-15 %) 212,50 €	(-20 %) 200 €	(-50%) 125 €
Autre salle de réunion (capacité + 20 personnes)	440 €	240 €	(-10 %) 396 €	(-15 %) 374 €	(-20 %) 352 €	(-50%) 220 €
Laboratoire alimentaire	590 €	354 €	-	-	-	-
Ateliers techniques (coiffure, esthétique)	590 €	354 €	-	-	-	-
Salles informatiques	590 €	354 €	(-10 %) 531 €	-	-	-
Installation / désinstallation d'espace (prestation technique)	80 €	-	-	-	-	-
Paperboard	10 €	-	-	-	-	-
Parking ombrière électrique	1/2 journée place 7 €	-	-	-	-	-
Nettoyage des salles	50 € à 100 € selon la surface					

Organisations professionnelles

Mise à disposition gratuite de salles de réunion, espace Conférences, amphithéâtres ou autres espaces adaptés pour la tenue d'instances

Pour les formations et dans la limite de 10 utilisations par an

SALLES	Tarifs par jour	Tarifs journée supplémentaire
Petite salle de réunion (capacité - 20 personnes)	212 €	127 €
Autre salle de réunion (capacité + 20 personnes)	374 €	154 €
Laboratoire alimentaire	500 €	300 €
Ateliers techniques (coiffure, esthétique)	500 €	300 €
Salles informatiques	500 €	300 €
Installation / désinstallation d'espace	80 €	-
Paperboard	10 €	-
Parking borne électrique	1/2 journée place 7 €	-
Nettoyage des salles	50 € à 100 € selon la surface	

Services Publics, collectivités, partenaires

SALLES	Tarifs par jour	Tarifs journée supplémentaire
Espace Conférences	1 500 €	520 €
	1/2 journée 500 €	-
Amphithéâtre	820 €	170 €
	1/2 journée 273 €	-
Salle E. SCHWARTZ	353 €	117 €
	1/2 journée 115 €	-
Petite salle de réunion (capacité - 20 personnes)	169 €	137 €
Autre salle de réunion (capacité + 20 personnes)	243 €	150 €
Paperboard	10 €	-
Parking borne électrique	7 € par place	-
Privatisation place parking extérieur	5 € par place	-
Nettoyage des salles	50 € à 100 € selon la surface	

EXAMEN DU BREVET TECHNIQUE DES METIERS

	2024	2025
Droit d'inscription à l'examen	180 €	190 €
Droit de réinscription	100 €	110 €
Copie ou extrait du titre	50 €	55 €
Droit de réinscription BTM Prothèse dentaire	500 €	550 €
Candidat libre pour les épreuves de pratique	Refacturation du coût de la matière d'oeuvre	

EXAMEN DU BREVET DE MAITRISE

	2024	2025
Droit d'inscription à l'examen	230 €	240 €
Droit de réinscription	100 €	110 €
Copie ou extrait du titre	50 €	55 €
Droit de réinscription BTMS et Bachelor Prothèse dentaire	500 €	550 €
Candidat libre pour les épreuves de pratique	Refacturation du coût de la matière d'oeuvre	

EXAMEN DE L'ADEA (Assistante Dirigeante d'Entreprise Artisanale - BCCEA)



BUDGET 2025 REDEVANCES



	2024	2025
Droit d'inscription à l'examen	190 €	200 €

APPRENTISSAGE

	2024	2025
Frais de participation des apprentis aux fournitures scolaires (frais de reprographie et carnets d'apprentissage)	70 €	75 €

FORMATION CONTINUE

NATURE DES FORMATIONS	2024 Septembre 2023 à juin 2024	2025 Septembre 2024 à juin 2025
BM		
Entreprise / OPCA	11 à 15 € (2)	12 €
Individuel payant (1)	11 €	12 €
ADEA	11 à 15 € (3)	19 €
Titre de niveau IV de l'artisanat		
Entreprise		
Individuel payant		
Formations individuelles en intégration sur CFA	11 €	12 €
Financement du suivi en entreprise	Inclus dans prix	Inclus dans prix
Formations individuelles en groupe spécifique	11 €	12 €
ISNA Temps plein		
1 ^{ère} année	7 025 €	7 050 €
2 ^{ème} année	6 950 €	7 025 €
3 ^{ème} année	6 900 €	6 950 €
Formation tuteur	630 €	650 €

(1) Sous réserve de modification par le Conseil Régional

(2) Selon spécialité

(3) Selon statut

CONSEIL ET PRESTATION AUX CREATEURS-ENTREPRISES-COLLECTIVITES

CREATION		
Accompagnement court hors chèque CREA	319 € TTC	
Accompagnement long hors chèque CREA	630 € TTC	
Outil d'aide à l'implantation	588 € TTC	Nouveau : produit phare, Instruction de facturation et tarif CMA France
CONSEIL TOUTES CIBLES hors dispositifs financés		
Première heure de conseil offerte		Décision GE dans le cadre de la mise en place du PASS CMA Icéité
Prix de l'heure conseil partenariat/collectivité	91 € TTC	Tarif CMA 70 € HT et 91 € TTC tarif unique pour toutes les cibles de clients/ demande d'harmonie des tarifs en GE
Prix de l'heure conseil client artisan	75 € TTC	
Prix de l'heure conseil client autre	82 € TTC	
Prix jour-Prestation économique (Base 7.5 heures) facturées	683 € Net/TTC	
ACCOMPAGNEMENT DIVERS		
Instruction de dossier Label EPV	840 € TTC	Instruction de facturation et tarif CMA France
Diagnostic d'approche globale	480 € TTC	Instruction de facturation et tarif CMA France
Aide à la rédaction des contrats d'apprentissage (FORFAIT)	65 € TTC	

INDEMNITES DES VACATAIRES (brut horaire maximum)

Formation continue	35 €
Formation initiale CFA	35 €
Formation initiale technique métiers	35 €

Demande de liste avec adresses

Jusqu'à 50 adresses	Tarif CMA: 40 € HT moins de 100 adresses
Plus de 50 adresses	90 € HT de 100 à 500 adresses / 150 € HT + de 500 adresses Demande d'harmonie des tarifs en GE

FRAIS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Photocopie	0,19 € /par page format A4 noir et blanc (4)
Télécopie	0,50 € /par page format A4 couleur
CD-ROM	0,25 € / par page (4)
	2,75 € (4)

(4) sous réserve de modification par voie réglementaire



INDEMNITES ET REMBOURSEMENTS (en TTC)



INDEMNISATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS

	2023	2024	2025
Perte de temps			
Journée	65 €	65 €	65 €
Demi-journée	32,50 €	32,50 €	32,50 €
Préparation perte de temps et surveillance (l'heure) *	10 €	10 €	10 €
Correction de copies et étude de cas			
Brevet Technique des Métiers (BTM) - Brevet de Maîtrise Supérieur (BMS)	2 €	2 €	2 €
Frais de secrétariat (couvrent les frais exposés par une commission d'examen chargée de la convocation des candidats aux épreuves pratiques)	2 €	2 €	2 €
Etude de cas	8 €	6 €	6 €

Ces sommes sont exclusivement versées aux personnes ne faisant pas partie des personnels de la CMA 57

EXAMENS DANS UN CENTRE EXTERIEUR A LA CMA 57

	2023	2024	2025
Indemnité de direction (l'heure)	18 €	18 €	18 €
Base 8 heures + 4 heures par tranche de 100 candidats			
Frais de secrétariat par candidat	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Prise en charge des frais de restauration des membres de jury ne relevant pas des agents CMA	6 €	6 €	6 €

FRAIS DE DEPLACEMENT - MISSIONS - INDEMNITES

BENEFICIAIRES	NATURE	TARIF
Personnel de la CMA 57 et membres Elus de l'A.P.		Taux de base : de 90 € à 180 € (2) (1)
	Hôtel et petit-déjeuner	Grandes villes et communes de la métropole de Paris de : 120 € à 240 € (1) (2) Commune de Paris : de 140 € à 280 € (1) (2)
	Repas	maximum 20 € (1) (2)
	Train	Base SNCF 2 ^{ème} classe (1) ou 1ère si tarif <ou= à la 2ème classe

(1) Sauf autorisation expresse du Président ou de la Secrétaire Générale

(2) Tarif visé à l'annexe XV du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Le remboursement sera effectué à concurrence des frais réels et sur présentation de justificatifs

Aucune indemnité kilométrique ne sera remboursée, sauf dans les cas suivants :

Barème kilométrique fiscal 2025

- Membres élus de la CMA 57
- Salariés de la CMA 57, sur autorisation expresse du Président ou de la Secrétaire Générale

Indemnité à 0,518 € / km

- Déplacements liés aux liaisons Campus / entreprises (professeurs Campus uniquement)

Indemnité à 0,23 € / km

- Déplacements liés aux formations entrant dans le cadre du plan de formation (tous les agents)

Le cas général reste l'utilisation des véhicules de service.

RESTAURATION

Les agents en déplacement sur Metz et dans un rayon de 10 km aux alentours, devront obligatoirement prendre un repas au restaurant de l'ADOCESA.

La prise en charge du repas sera de 20,00 € à compter du 01/01/2025.

Les indemnités indiquées sont des maximales.

Le remboursement sera effectué sur présentation de justificatifs.